Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-quatrième session
Point 8.7 de l'ordre du jour

EB134/CONF./8 Rev.1 Add.1
22 janvier 2014

Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Contribuer au développement économique et social : une action intersectorielle durable pour améliorer la santé et l'équité en santé (suivi de la Huitième Conférence mondiale sur la promotion de la santé)

2. Lien avec le budget programme 2014-2015 (voir document A66/7 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA66/A66_7-fr.pdf)

Catégorie : 2. Maladies non transmissibles

Secteur de programme : Maladies non transmissibles	Réalisation 2.1 Produit 2.1.1
Secteur de programme : Santé mentale et abus de substances psychoactives	Réalisation 2.2 Produit 2.2.1
Secteur de programme : Nutrition	Réalisation 2.5 Produit 2.5.1

Catégorie : 3. Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie

Secteur de programme : Déterminants sociaux de la santé	Réalisation 3.4 Produit 3.4.1
Secteur de programme : Santé et environnement	Réalisation 3.5 Produit 3.5.2
Secteur de programme : Intégration d'une démarche antisexiste, soucieuse de l'équité et respectueuse des droits de l'homme	Réalisation 3.3 Produit 3.3.1

En quoi cette résolution contribue-t-elle à la réalisation/aux réalisations du/des secteur(s) de programme susmentionné(s) ?

Cette résolution contribuerait à améliorer la santé, l'équité en santé et le développement économique et social moyennant une action intersectorielle durable. Elle conforterait plus avant le rôle du secteur de la santé lorsqu'il œuvre de concert avec d'autres secteurs pour s'attaquer à des problèmes sanitaires, en particulier à la prévention et à la lutte contre les maladies non transmissibles. Elle permettrait de resserrer la collaboration tant au sein de l'OMS qu'entre l'OMS et ses partenaires.

Les produits ou services demandés dans cette résolution sont-ils déjà inscrits dans le budget programme ? (Oui/non)

Oui

3. Coût estimatif et incidences en termes de personnel par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la durée de la mise en œuvre des activités du Secrétariat demandées dans la résolution, et ii) le coût de ces activités (à US $10 000 près)

i) Trois années (couvrant la période 2014-2016)

ii) Total : US $1,45 million (personnel : US $790 000 ; activités : US $660 000)

b) Coût pour l'exercice 2014-2015

Indiquez la partie du coût indiqué au 3.a) qui correspond à l'exercice 2014-2015 (à US $10 000 près)

Total : US $980 000 (personnel : US $530 000 ; activités : US $450 000)

Indiquez à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions, le cas échéant

Les dépenses de personnel seraient encourues au Siège uniquement ; le coût des activités serait encouru à tous les niveaux de l'Organisation.

Le coût estimatif est-il entièrement inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2014-2015 ? (Oui/non)

Oui

Si « non », indiquez le montant qui n'est pas inclus

Sans objet

c) Incidences au plan du personnel

La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? (Oui/non)

Oui

Si « non », indiquez le personnel supplémentaire nécessaire – en équivalent plein temps –, en précisant dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises, le cas échéant

4. Financement

Le coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 indiqué au 3.b) est-il entièrement financé ? (Oui/non)

Non

Si « non », indiquez le déficit de financement et comment les fonds seront mobilisés (précisez les sources de fonds escomptées)

US $980 000 ; source(s) de fonds : contributions fixées et contributions volontaires de base, assorties d'une action de mobilisation des ressources, notamment via le dialogue sur le financement.

= = =